

LES TROIS NAISSANCES
DE L'ÉTAT- PROVIDENCE

« ... the historical romance of “welfare-statism” ... »

Richard Titmuss, préface à B.B. Gilbert,
*The Evolution of National Insurance
in Great Britain*¹.

19

Tous les États développés sont des États-providence, au sens que donnait à ce terme Asa Briggs en 1961 : des États où garantir les individus contre la pauvreté, où les prémunir contre les conséquences de certains risques sociaux sont d'une manière ou d'une autre des objectifs de gouvernement². Ils le sont tous, sans doute, parce qu'ils partagent des histoires économique et politique, dans leurs grandes lignes, similaires. Mais ils le sont devenus par des traverses historiques dont la variété laisse un doute sur le contenu de la notion : entre unité et diversité, c'est l'échelle de l'observation qui tranche.

L'État-providence en lui-même, donnée empirique représentée, est cette entité qui dans la description et la comparaison des situations nationales estompe les diversités au profit de l'unité. On peut lui attribuer trois naissances. La première, issue de la guerre il y a un demi-siècle, est britannique et programmatique. La deuxième, qui rapporte à cette expérience primitive d'autres cas nationaux pour les identifier ensemble à une forme singulière d'État, est comparative et rétrospective. La troisième est polémique et politique : le découvrant en crise, il est possible à ce prétexte de chercher à s'en débarrasser.

1. Londres, Michael Joseph, 1966, p. 8.

2. Asa Briggs, « The Welfare State in Historical Perspective », *Archives européennes de sociologie*, 1961, p. 228.

UNE NAISSANCE TRÈS BRITANNIQUE, OU L'ÉTAT-PROVIDENCE COMME SOLUTION

En pleine guerre est publié à Londres le rapport issu des travaux d'une commission instituée pour proposer des aménagements à la législation de l'assurance sociale qui permettent une meilleure coordination entre ses différentes branches, commission installée en 1941 pour calmer, en les enlisant, les revendications réformatrices des syndicats. Le ministre du Travail, peu enthousiaste, a finalement accepté sa création parce qu'elle lui permettait, en lui en attribuant la présidence, d'éloigner honorablement un collaborateur encombrant. Conscient de la disgrâce, celui-ci n'a d'ailleurs accepté qu'à grand regret sa nomination. Le rapport est signé de son seul nom, le Premier ministre, très opposé à ses recommandations, ne souhaitant pas y voir associer celui des autres commissaires, tous fonctionnaires. C'est donc le « Rapport Beveridge »³.

Sir William n'est pas un nouveau venu. Collaborateur de Churchill au ministère du Commerce en 1908, il participe de près à l'élaboration du National Insurance Act de 1911. Quittant l'administration active en 1919 pour diriger la London School of Economics, il enseigne ensuite brièvement à Oxford avant de rejoindre, la guerre à nouveau venue, le ministère du Travail. Libéral de conviction, ses idées sur le rôle de l'État dans l'organisation de la protection sociale évoluent néanmoins. Partisan avant 1914 d'un interventionnisme ayant pour objet d'éliminer les obstacles au fonctionnement du marché, moins confiant dans l'efficacité de l'action publique et très critique des réformes du New Deal entre les deux guerres, il se convertit à la fin des années 1930 à un interventionnisme économique et social plus appuyé.

C'est dans cette dernière perspective que se situe le rapport de 1942. Au-delà d'une organisation raisonnée de la protection sociale fidèle pour l'essentiel à la tradition britannique de prestations d'État minimales, qu'il transcende en l'universalisant, celui-ci vise en effet le

3. Voir Peter Hennessy, *Never Again : Britain 1945-1951*, Londres, Cape, 1992, qui comporte une discussion du succès de l'expression « Welfare State », dont l'usage se répand après la publication du rapport (mais que Beveridge n'emploie pas, préférant l'expression « Santa Claus State », qu'il connote négativement) ; José Harris, *William Beveridge : A Biography*, Oxford, Clarendon Press, 1977 ; Brian Abel-Smith, « The Beveridge Report : Its Origins and Outcomes », dans John Hills, John Ditch et Howard Glennerster (dir.), *Beveridge and Social Security*, Oxford, Clarendon Press, 1994, p. 10-22 (et l'ensemble des communications réunies dans l'ouvrage).

grand dessein de libérer, par la politique sociale, les hommes du besoin, dessein qu'exprime la métaphore des « cinq maux colossaux » qu'il s'agit de terrasser. La réforme proposée, écrit Beveridge, « n'est qu'un élément d'une offensive contre cinq maux colossaux : contre le Besoin physique [...], contre la Maladie qui est souvent à l'origine du Besoin et amène à sa suite beaucoup d'autres malheurs, contre l'Ignorance qu'aucune démocratie ne saurait tolérer chez ses citoyens, contre la Misère [...], et contre l'Oisiveté qui détruit la richesse et corrompt les hommes⁴ ».

Le volontarisme de la lutte contre les forces du mal que met en scène le rapport, la perspective de couronner les efforts de la guerre par la construction d'un monde meilleur après la paix⁵ viennent à point au moment où l'on commence à penser que la victoire se dessine. C'est cette charge émotionnelle et cet espoir plus que le contenu technique du plan qui en fait le succès public immédiat que l'on sait et l'impose comme une date clef de l'histoire de la protection sociale.

21

L'accueil fait au rapport, le demi-million d'exemplaires vendus imposent au gouvernement de prendre le projet à son compte. Aussi est-ce au nom des conceptions défendues par Beveridge que les réformes de l'après-guerre sont préparées puis mises en œuvre. Non pas que l'idée centrale du rapport, qui donne leur sens à ses dispositions techniques, celle de l'abolition du besoin par la garantie à tous d'un droit à un revenu de subsistance, soit retenue. Elle est au contraire explicitement et immédiatement rejetée, et celles des réformes préconisées qui voient finalement le jour, qui constituent comme la création du Service national de santé ou l'instauration des allocations familiales⁶ l'aboutissement de mouvements engagés de plus longue date, n'ont dès lors pas la signification que leur accordait Beveridge.

Quelle que soit cependant la distance, et elle est grande, entre les propositions faites par le rapport et les réformes effectivement mises en œuvre, ces dernières apparaissent comme la conséquence et la mise en œuvre des idées de celui-là. On peut voir là la force programmatique du

4. William Beveridge, *Social Insurance and Allied Services*, Cmd. 6404, Londres, HMSO, 1942, p. 170.

5. « Dans la paix comme dans la guerre, on ne gouverne pas pour la gloire de ceux qui dirigent ni pour celle des races, mais pour le bonheur de l'homme ordinaire. [...] Le but de la victoire est de vivre dans un monde meilleur que l'ancien », *ibid.*, p. 171.

6. John E. Pater, *The Making of the National Health Service*, Londres, King's Edward Hospital Fund, 1981 ; John Macnicol, *The Movement for Family Allowances 1918-1945*, Londres, Heinemann, 1980.

principe d'universalisme, d'autant plus fortement ressentie au Royaume-Uni que la garantie des droits tranche avec les procédures stigmatisantes de la Loi des pauvres. Il y a là cependant, aussi, une autre raison.

C'est que la consolidation du Welfare State comme programme et de Beveridge comme son fondateur qui intervient dans les années d'après-guerre n'est pas le fait des seules réformes emmenées par le gouvernement travailliste qui sort des urnes en 1945. Elle s'opère surtout par la théorisation qu'en donne, dès 1949, Thomas Humphrey Marshall. Le célèbre texte qu'il prononce à Cambridge pour les *Alfred Marshall Lectures*⁷ propose en effet des principes beveridgiens et de leur très partielle mise en œuvre une lecture quasi téléologique qui leur donne une portée universelle.

22 L'idée de T.H. Marshall est que les réformes de l'après-guerre constituent dans leur principe le couronnement d'une évolution historique de long terme, évolution sociale et évolution de l'État tout ensemble. Après la diffusion des droits civils au XVIII^e siècle, celle des droits politiques dans le courant du XIX^e siècle, le XX^e siècle est pour lui celui d'un troisième stade dans la transformation de la forme étatique, qui se caractérise par une généralisation des droits sociaux constitutive d'une forme plus pleine de citoyenneté, la citoyenneté sociale⁸.

On ne peut évidemment prendre à la lettre cette construction intellectuelle sortie toute armée de l'histoire britannique de la protection sociale et miraculeusement cohérente avec le principe d'allocations forfaitaires universelles⁹. Peter Baldwin montre bien ce que son succès, et partant celui de l'idée d'État-providence dégagée des caractéristiques historiques du *Welfare State* britannique, doit à la situation internationale du moment¹⁰. Ce que fournit T.H. Marshall en effet, dans le monde de la guerre froide qui s'installe, c'est une lecture réformiste de l'histoire, alternative à la lecture marxiste, c'est à l'usage du bloc occidental un projet alternatif à celui du bloc communiste en même temps que la définition d'une forme moderne d'État qui fasse pendant à l'État

7. Thomas Humphrey Marshall, *Citizenship and Social Class*, Cambridge, Cambridge University Press, 1950.

8. Plus exactement, Marshall divise la citoyenneté en trois éléments, civil, politique et social, celui-ci étant défini comme « le droit de participer pleinement de l'héritage commun et de vivre la vie d'un être civilisé selon les normes qui prévalent dans la société » (chap. 3).

9. Puisque l'égalité inhérente à la citoyenneté n'est pas pour Marshall contradictoire avec le maintien d'inégalités sociales : « L'égalité de statut est plus importante que l'égalité de revenus », écrit-il ; *op. cit.*

10. Peter Baldwin, « Beveridge in the *Longue Durée* », dans John Hills *et al.*, *op. cit.*, p. 40.

socialiste. L'État-providence devient dès lors un type idéal, commun par hypothèse aux pays occidentaux, dont l'original britannique est la première toise à laquelle sont passées, pour y mesurer les écarts, les autres situations nationales.

UNE NAISSANCE RÉTROSPECTIVE, OU L'ÉTAT-PROVIDENCE COMME HISTOIRE COMMUNE

La nouvelle notion de *Welfare State* appuie dans les années qui suivent le développement de son crédit sur une transformation majeure des systèmes de protection sociale occidentaux dont la revendication beveridgienne d'universalisme rend compte pour partie, même si ailleurs comme au Royaume-Uni il y a, pour longtemps, loin des proclamations de principe aux réalisations.

23

Avant la guerre, les systèmes de protection sociale s'adressent là où ils existent, quels que soient le mode de financement et la formule institutionnelle retenus, aux populations et aux travailleurs les plus démunis. Héritiers de la tradition du XIX^e siècle qui voit dans la propriété le seul moyen efficace et légitime d'accéder à une pleine existence sociale, ils visent, dans la tradition anglo-saxonne, à lutter contre la pauvreté ou ses conséquences sociales, ou bien, dans la perspective plus récente qui tend à prendre le dessus en Europe continentale, à prémunir les populations ouvrières contre les risques sociaux qui mettent en péril leur capacité à assurer leur subsistance par le travail¹¹.

Dès la décennie 1920-1930, la question de l'extension de ces dispositifs est cependant posée, au fur et à mesure que la situation économique des classes moyennes dont la sécurité d'existence repose sur la petite propriété devient plus incertaine. Des dispositifs additionnels sont créés, mais les liens avec les institutions existantes ne sont pas toujours assurés¹². Le retournement de l'après-guerre, en transformant dans

11. Objectifs souvent peu aisés à distinguer en pratique, les populations concernées étant pour une large part les mêmes. Le raisonnement en termes de pauvreté va de pair avec une formule institutionnelle assistantielle, l'approche en termes de risques sociaux avec des formules d'inspiration assurantielle. Le cas particulier est le cas français, où l'assistance publique obligatoire intègre très tôt le raisonnement en termes de risques sociaux.

12. C'est en France d'une part l'assistance aux classes moyennes, ou l'assistance partielle ; et d'autre part la mise en place, à la fin de la décennie 1930, de dispositifs conventionnels destinés aux classes moyennes salariées (ingénieurs, puis agents de maîtrise) « exclues » des assurances sociales, sur lesquels voir Bernard Friot, *Puissances du salariat. Emploi et protection sociale à la française*, Paris, La Dispute, 1998, p. 97 sq.

le principe des dispositifs spécifiques à des populations démunies en dispositifs universels permet, au-delà de la symbolique politique attachée à cette transformation, d'en ouvrir l'accès aux classes moyennes salariées, qui rapidement en tirent comparativement le bénéfice le plus grand¹³. C'est cette ouverture qui constitue le cœur du développement quantitatif de l'État-providence et en légitime politiquement la figure.

24 Une conséquence de cette métamorphose est l'incitation à relire rétrospectivement, comme une histoire commune dont on chercherait les variantes, les développements antérieurs. Les premiers travaux comparatifs d'envergure, qui s'attachent avant tout à expliquer la croissance des dépenses sociales, conservent comme point de fuite principal la comparaison entre les États des deux blocs¹⁴. Les études ultérieures abandonnent cette perspective. Ancrant l'État-providence à l'Ouest, elles déplacent le propos vers la comparaison des trajectoires nationales de son déploiement et de leurs particularités.

C'est d'abord la référence aux assurances sociales instituées par le chancelier Bismarck dans le courant de la décennie 1880-1890 qui fournit à la fois une limite chronologique et un modèle institutionnel alternatif : au minimum universel s'oppose l'assurance ouvrière, au modèle « beveridgien » un modèle « bismarckien ». L'opposition ne se réduit pas à une divergence de mise en œuvre, puisque le cas allemand s'inscrit en faux contre l'hypothèse marshallienne de développement de la citoyenneté : là, « les droits sociaux ont été accordés pour éviter d'avoir à concéder des droits politiques élargis¹⁵ ». Mais l'antériorité historique oblige à s'en accommoder.

C'est ensuite le développement des politiques de protection sociale dans les pays scandinaves qui est construit en une antériorité alternative

13. Voir Julian Le Grand, *The Strategy of Equality: Redistribution and the Social Services*, Londres, Allen & Unwin, 1982 ; Roger Goodin et Julian Le Grand (dir.), *Not only the Poor. The Middle Classes and the Welfare State*, Londres, Allen & Unwin, 1987 ; Peter Baldwin, *The Politics of Social Solidarity. Class Bases of the European Welfare State 1875-1975*, Cambridge, Cambridge University Press, 1990.

14. Phillips Cutright, « Political Structure, Economic Development, and National Social Security Programs », *The American Journal of Sociology*, mars 1965, p. 537-550 ; Harold N. Wilensky, *The Welfare State and Equality. Structural and Ideological Roots of Public Expenditure*, Berkeley, University of California Press, 1975. Voir aussi l'étude socio-historique pionnière de Gaston Rimlinger, *Welfare Policy and Industrialization in Europe, America and Russia*, New York, John Wiley & Sons, 1971, qui compare principalement Royaume-Uni, Allemagne, États-Unis et Russie.

15. Gaston Rimlinger, *op. cit.*, p. 112.

à l'expérience britannique¹⁶, bien qu'il soit pour l'essentiel postérieur à la guerre. L'intérêt pour la formule nordique croît avec l'attention plus large portée, dans le courant des années 1970, à la social-démocratie suédoise, dont elle devient un symbole. Universaliste et redistributif, déplaçant l'attention de la lutte contre la pauvreté à la lutte contre les inégalités¹⁷, le modèle scandinave supplante alors le *Welfare State* britannique comme idéal-type de l'État-providence.

Ce sont enfin toutes les situations nationales des pays d'Europe de l'Ouest, et au-delà avec quelques tempéraments des pays les plus riches, qui sont mesurées à l'aune des trois références britannique, allemande et scandinave, et intégrées dans des typologies comparatives¹⁸. Par un paradoxe ordinaire, la diversité des cas fortifie l'évidence de la notion qui les réunit et contribue à constituer l'État-providence en une entité générique, ce que traduit l'évolution d'un vocabulaire qui fait aujourd'hui des expressions *État-providence*, *Welfare State* et *Sozialstaat* peu ou prou des synonymes, malgré leurs usages historiquement différenciés dans leurs contextes nationaux.

25

La représentation qui en découle est puissante. Elle peut être trompeuse au sens où, visant à définir une forme d'État et à décliner ses variations, elle porte – par construction – de façon privilégiée l'attention, dans l'analyse des systèmes de protection sociale, sur les institutions publiques, dont elle laisse supposer une comparable centralité dans tous les cas. Or les dispositifs nationaux sont historiquement, et aujourd'hui encore, très diversement étatiques¹⁹, le rôle de l'État n'y est pas stabilisé sur la longue période et n'y est au surplus pas le même dans leurs différents segments. L'idée de l'unité du phénomène prévaut néanmoins.

16. L'expression « The state should [be] a welfare state » étant dès lors attribuée à Gustav Möller, dans son manifeste électoral de 1928 ; voir Gösta Esping-Andersen, « The Making of a Social Democratic Welfare State », dans K. Misgeld *et al.*, *Creating Social Democracy*, University Park, The Pennsylvania State University Press, 1992 [1988], p. 45 (trad. G. E.-A.).

17. Voir Robert Erikson *et al.* (dir.), *The Scandinavian Model. Welfare States and Welfare Research*, Armonk, Sharpe, 1987.

18. La plus discutée est celle de Gösta Esping-Andersen, *Les Trois Mondes de l'État-providence : essai sur le capitalisme moderne*, Paris, PUF, 1999 [1990]. Voir parallèlement les quatre volumes *Comparer les systèmes de protection sociale en Europe*, Paris, DREES-MIRE, 1995-1999 (textes rassemblés par Bruno Palier).

19. Le point est comparativement peu exploré, malgré un renouveau récent ; voir Martin Rein et Lee Rainwater (dir.), *Public/Private Interplay in Social Protection. A Comparative Study*, Armonk, Sharpe, 1986.

UNE NAISSANCE POLÉMIQUE, OU L'ÉTAT-PROVIDENCE COMME PROBLÈME

26 L'unité postulée du phénomène « et l'assimilation de l'État-providence à l'État » sont au fondement de sa troisième naissance. Naissance polémique, naissance politique, où l'État-providence existe par sa crise et où la globalité de celle-ci ne peut appeler qu'une réponse : une réforme en profondeur équivalant à sa disparition. La troisième naissance de l'État-providence, qu'on peut appeler sa naissance néo-libérale²⁰, retourne comme un gant la construction marshallienne. Celle-ci réunit sous un même vocable, pour constituer l'image d'un progrès historique, des interventions de l'État dont le regroupement fait sens dans l'intention initiale, mais dont les logiques de développement s'avèrent distinctes. Prenant à sa valeur faciale l'unité de l'ensemble, les critiques de l'État-providence concluent à son rejet en bloc, et au-delà.

Les mises en doute répétées, dans le courant des années 1970, de la viabilité de l'État-providence, sont on le sait de deux ordres²¹. Une première ligne argumentative développe l'idée d'une charge financière insurmontable, inhérente au système²². Une seconde approche met l'accent sur une perte de légitimité des institutions de protection sociale, d'ailleurs appréciée de façons diverses et déniée par certains²³. Les deux phénomènes ainsi décrits constituent, ensemble intriqués, la « crise de l'État-providence », dont la révélation donne corps et présence au gisant sur lequel elle étend son ombre²⁴.

Les équipes néo-libérales qui accèdent au gouvernement, d'abord dans les pays anglo-saxons, à partir de la fin des années 1970 donnent réalité à la critique en faisant des dépenses sociales leur cible privilégiée

20. Voir Bruno Jobert (dir.), *Le Tournant néo-libéral en Europe. Idées et pratiques gouvernementales*, Paris, L'Harmattan, 1994.

21. Une bonne analyse en est donnée dans la revue critique de Michael Moran, « Crises of the Welfare State », *British Journal of Political Science*, 1988, p. 397-414. Rétrospectivement, c'est la convergence de la critique d'inspiration marxiste, courant alors important, et de la critique d'inspiration libérale qui frappe.

22. L'ouvrage le plus déterminant est sur ce point James O'Connor, *The Fiscal Crisis of the State*, New York, St Martin's Press, 1973.

23. Voir Peter Taylor-Gooby, *Public Opinion, Ideology and State Welfare*, Londres, Routledge, 1985.

24. On peut dater, en France, de la publication de l'ouvrage de Pierre Rosanvallon, *La Crise de l'État-providence*, Paris, Éd. du Seuil, 1981, la diffusion massive de l'usage de la dénomination.

dans le mouvement de limitation des dépenses publiques qu'elles tentent d'engager²⁵. L'État-providence qu'elles visent n'est pourtant pas seulement celui construit par T.H.Marshall, que la décomposition du bloc et du projet socialistes affaiblit maintenant à la mesure de ce qu'il l'avait affermi un tiers de siècle auparavant. Si l'on admet²⁶ que l'État-providence, dans son principe, est « une extension et un approfondissement » de l'État classique, c'est bien ce dernier, dans l'intégralité de son rôle protecteur, qui est mis en cause. L'État-providence, dans cette acception du terme, c'est au bout du compte l'idée d'une collectivité publique représentant un intérêt, dit général, qui ne se confond pas avec les intérêts socialement constitués.

La transformation de l'organisation de la protection sociale et la réduction des dépenses publiques qui lui sont affectées apparaissent dans cette perspective d'ensemble comme des objectifs de premier rang. Au-delà de l'équivalence symbolique entre État-providence et État social qui les désigne comme tels, on peut voir là les effets de plusieurs logiques simultanées de protection sociale qui ont à faire face à des problèmes qui ne se posaient pas dans les mêmes termes au moment où ils ont été conçus. La transformation de la médecine, contemporaine de leur établissement, d'une médecine qui soigne en une médecine qui guérit, l'allongement de l'espérance de vie impliquent des choix sociaux pour l'exercice desquels la formule institutionnelle n'est pas indifférente. La question n'est pas fondamentalement une question de coût, ni d'efficacité. Le remplacement des dispositifs publics par des dispositifs de marché ne fait ni disparaître les dépenses de santé ni s'assouplir la contrainte démographique. Il est loin d'être acquis qu'il permette un abaissement des coûts²⁷. Mais il transforme des décisions politiques débattues collectivement en décisions domestiques et économiques prises hors de l'espace public, supprimant du même coup leur visibilité sociale et la responsabilité des gouvernants à leur égard.

Les dépenses de protection sociale bénéficient par ailleurs aux intérêts sociaux les moins solidement constitués et constituent donc au

25. Paul Pierson, *Dismantling the Welfare State ? Reagan, Thatcher, and the Politics of Retrenchment*, Cambridge, Cambridge University Press, 1994.

26. Avec Pierre Rosanvallon, *op. cit.*, p. 23.

27. Voir en matière de retraites le cas britannique, où l'on observe que les sommes retenues par les assureurs à titre de frais de gestion ou de rémunération peuvent atteindre plus de 40 % de l'épargne constituée sur une carrière normale (Mamta Murthi, Michael J. Orszag et Peter R. Orszag *The Charge Ratio on Individual Accounts : Lessons from the UK Experience*, Birbeck College Working-Paper, 99-2, mars 1999).

moins pour partie un secteur où la réduction des dépenses publiques est politiquement envisageable. Le sort des tentatives en ce sens des gouvernements conservateurs britanniques est à cet égard instructif : si une réforme des retraites publiques, peu développées et qui concernent avant tout les titulaires des plus faibles revenus, a pu se faire dans le sens d'une réduction des droits des bénéficiaires, celle du Service national de santé, qui touche des catégories sociales plus étendues, se heurte à des oppositions sensiblement plus fortes²⁸.

28 Ainsi l'État-providence, dans les habits qu'il tient de sa troisième naissance, apparaît-il tout autant que sous ses avatars précédents comme une représentation mobilisatrice, connotée négativement cette fois mais toujours aussi difficilement saisissable par l'observation. Les problèmes sectoriels amassés sous cette appellation sont pour leur part tangibles²⁹ mais répondent, ne serait-ce que parce qu'ils ne mettent pas tous en jeu les mêmes acteurs, à des logiques distinctes qui appellent des traitements différenciés.

L'histoire de l'État-providence est donc une histoire courte, essentiellement contemporaine, qui ne doit sa profondeur temporelle qu'à son caractère rétrospectif. C'est une histoire politique, jalonnée de naissances symboliques. Peut-être aujourd'hui peut-on se prendre à rêver pour le gisant d'une mort rapide, comme d'un couronnement qui permettrait, si l'on veut être optimiste, que soient mieux débattues les questions de protection sociale que son ombre masque.

28. Rudolf Klein, *The Politics of the NHS*, Harlow, Longman, 1989, p. 195 sq. D'une manière générale, la mise en cause de l'État-providence semble atteindre de manière sélective les catégories sociales les plus vulnérables.

29. Quoique leur liste ne soit pas d'évidence : ainsi du statut des dépenses d'éducation.

R É S U M É

L'État-providence est une appellation générique qui recouvre des situations nationales contrastées aux histoires singulières. On peut, comme donnée empirique représentée, lui attribuer depuis un demi-siècle trois naissances, la première, britannique et programmatique, la deuxième, comparative et rétrospective, la troisième, polémique et politique. Prises ensemble, elles le dessinent tel qu'on le voit aujourd'hui, sans qu'il soit bien assuré que cette définition des politiques de protection sociale aide à clarifier le débat public dont elles sont l'objet.